

Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brassac

Séance du 09 juin 2020

L'an deux mille vingt le neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le trois deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIRAUD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Présents : Mesdames Colette BARSALOU, Delphine BARTHÈS, Christine BORDIER, Christine CALVET, Vanessa MALLERET, Catherine MENGOZZI, Élodie ROUANET a donné procuration à Jean-François FABRE, Messieurs Lucien BIAU, Jean-Paul CORBIÈRE, Hugo DIEZ, Jean-François FABRE, Jean-Loup FOURNIÉ, Michel GATIMEL et Bernard SOULET.

Secrétaire de Séance : Catherine MENGOZZI

Date de la publication : Le 16 Juin 2020

39/2020 – N°4183 : Taux Imposition 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 16 juin 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré conserve les taux des taxes foncières de 2019.

Dans ces conditions, les taux pour 2020 sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 15.70 %
- Taxe foncière (non bâti) : 72.90 %

40/2020 – N°4184 : Affectation du Résultat : Budget Principal 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 16 juin 2020

Le Conseil Municipal,

- ↻ **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du budget principal ;
- ↻ **Constatant** que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 574 106.07€ ;
- ↻ **Après en avoir** délibéré et à l'unanimité :

- décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Résultat de Fonctionnement** :

La somme de 196 437.65 Euros sera affectée à l'article 1068 du budget primitif, afin de couvrir le besoin de financement des opérations de la section d'investissement et la somme de 377 668.42 Euros sera reprise au budget primitif de l'exercice 2019 à la ligne « excédent antérieur reporté de fonctionnement ».

- **Résultat d'Investissement** :

Le résultat sera repris au budget primitif de l'exercice 2020 à la ligne « solde d'exécution d'investissement reporté ».

41/2020 – N°4185 : Affectation du Résultat : Budget Annexe Eau et Assainissement 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 16 juin 2020

Le Conseil Municipal,

- ↻ **Statuant** sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement ;

- **Après en avoir** délibéré et à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

- **Résultat de Fonctionnement** :

La somme de 39 286.61 Euros sera affectée à l'article 1068 du budget primitif, afin de couvrir le besoin de financement des opérations de la section d'investissement et la somme de 216 346.19 Euros sera reprise au budget primitif de l'exercice 2020 à la ligne « excédent antérieur reporté de fonctionnement ».

- **Résultat d'Investissement** :

Le résultat sera repris au budget primitif de l'exercice 2020 à la ligne « solde d'exécution d'investissement reporté ».

42/2020 – N°4186: Budget Principal : approbation Budget Primitif 2020
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 16 juin 2020

Le Conseil Municipal,

☞ après avoir procédé à l'examen du Budget Primitif 2020 élaboré par la commission des finances qui s'équilibre comme suit :

☞ **Section de Fonctionnement :**

| | | |
|----------|---|-----------------|
| Dépenses | : | 1 678 580 €uros |
| Recettes | : | 1 678 580 €uros |

☞ **Section d'Investissement :**

| | | |
|----------|---|---------------|
| Dépenses | : | 920 803 €uros |
| Recettes | : | 920 803 €uros |

☞ après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** le Budget Primitif 2020.

43/2020 – N°4186 : Budget Eau et Assainissement : approbation Budget Primitif 2020
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 16 juin 2020

Le Conseil Municipal

☞ après avoir procédé à l'examen du Budget Primitif 2020 élaboré par la commission des finances qui s'équilibre comme suit :

☞ **Section de Fonctionnement :**

| | | |
|----------|---|---------------|
| Dépenses | : | 484 392 €uros |
| Recettes | : | 484 392 €uros |

☞ **Section d'Investissement :**

| | | |
|----------|---|---------------|
| Dépenses | : | 746 567 €uros |
| Recettes | : | 746 567 €uros |

☞ après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** le Budget Primitif 2020.

44/2020 – N°4188 : Budget Pompes Funèbres : approbation Budget Primitif 2020
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 16 juin 2020

Le Conseil Municipal

☞ après avoir procédé à l'examen du Budget Primitif 2020 des services funéraires élaboré par la commission des finances qui s'équilibre comme suit :

☞ **Section de Fonctionnement :**

| | | |
|----------|---|-------------|
| Dépenses | : | 1.300 €uros |
| Recettes | : | 1.300 €uros |

☞ après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** le Budget Primitif 2020 des services funéraires.

45/2020 – N°4189 : Achat de la Parcelle Cadastree Section AD n°360
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 15 juin 2020

Le Conseil Municipal,

☞ après avoir pris connaissance du document d'arpentage relatif à la division de la parcelle appartenant à Monsieur Patrice CARDOSO cadastrée section AD numéro 360 destinée à la création d'une aire de parking pour sécuriser l'accès à la crèche ;

↳ après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AD numéro 360 au prix global et forfaitaire de 3000 €uros ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat.

Tous les frais relatifs à cette acquisition seront supportés par la commune.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°03/2020-4147 prise au cours de la séance du 21 janvier 2020.

**46/2020 – N°4190 : Autorisation Pose Ligne ENEDIS sur Parcelle
Cadastrée Section A n°712**

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 15 juin 2020

Le Maire expose au Conseil municipal qu'une convention de servitude a été signée avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines sur la propriété communale suivante :

- pour la pose d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée A 712.

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitutions de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ledit acte relatif à la convention mentionnée ci-dessus.

**47/2020 – N°4191 : Programme Aménagement Atelier Municipal : Demande
de Subvention 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 16 juin 2020

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Municipale que des travaux d'aménagement de l'atelier municipal sis route de Ferrières à Brassac pourraient bénéficier d'une aide du Département au titre du FDT en plus de la demande de subvention déjà sollicitée et obtenue auprès de l'Etat.

Où l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **sollicite** pour la réalisation de ces travaux une **subvention** de la part du **Département dans le cadre du Fonds de Développement Territorial**, pour ce programme d'investissement ;
- **arrête et confirme** le plan financement ci-dessous :

| | | |
|-------------------------------|---|-------------------|
| ➤ Montant du programme en H.T | : | 27 279.20 € |
| soit montant en TTC | : | 31 492.41 € |
| ➤ Subvention DETR 30% | : | 8 184.00 € |
| ➤ Subvention FDT 30% | : | 8 184.00 € |
| ➤ Autofinancement en TTC | : | 15 124.41 € |

**48/2020 – N°4192 : Dotation Générale de Décentralisation Extension des Horaires
d'Ouverture : Demande de Subvention 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 15 juin 2020

Depuis juin 2016, la modification du concours particulier relatif aux bibliothèques de la Dotation globale de décentralisation (DGD) portée par la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) permet une prise en charge sur plusieurs projets qui visent à améliorer le fonctionnement et l'ouverture des bibliothèques municipales.

Dans ces conditions, la DGD peut être sollicitée sur divers postes de dépenses qui favoriseraient le fonctionnement de l'Espace Culturel de la Marquise sis place Saint Blaise comme :

- le soutien à l'extension et à l'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer à nouveau pour cette année un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC afin de pouvoir bénéficier de ces crédits de participations.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de déposer une demande de subventions auprès de la DRAC au titre du soutien à l'extension et à l'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques et valide le plan de financement suivant dont les crédits seront inscrits au prochain budget primitif :

| Nature | Participation financeurs | Montant TOTAL H.T | Montant TOTAL TTC | Montant subvention | Autofinancement H.T | Autofinancement T.T.C |
|------------------------------|--------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|---------------------|-----------------------|
| Extension heures d'ouverture | DRAC 80% | 32 193,00 € | 32 193,00 € | 25 754,00 € | 6 439,00 € | 6 439,00 € |

49/2020 – N°4193 : Programme Aménagement Boulodrome Extérieur : Demande de Subvention 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 16 juin 2020

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un agrandissement du cimetière s'impose sur les parcelles cadastrées AE 168 et 169. La partie nécessaire pour agrandir le cimetière a été délimitée et la partie restante de ces deux parcelles sera destinée à l'aménagement d'un boulodrome extérieur.

Pour la réalisation de ces travaux, il est possible de solliciter une subvention auprès du Département au titre du FDT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce projet de travaux d'investissement, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département et arrête le plan de financement suivant :

| | | |
|-------------------------------|---|--------------------|
| ➤ Montant du programme en H.T | : | 8 470.00 € |
| soit montant en TTC | : | 10 164.00 € |
| ➤ Subvention FDT 30% | : | 2 541.00 € |
| ➤ Autofinancement en TTC | : | 7 623.00 € |

50/2020 – N°4194 : Programme Extension Cimetière La Catalanié : Demande de Subvention 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 16 juin 2020

Monsieur le Maire précise qu'il est impératif d'agrandir le cimetière « La Catalanié » sis route de La Catalanié. Dans ce cadre-là, il y a possibilité d'utiliser une partie des parcelles cadastrées section AE 168 et 169 où il existe actuellement le boulodrome extérieur.

Afin de pouvoir réaliser cette extension, le mur existant jouxtant lesdites parcelles devra être détruit et l'agrandissement du cimetière sera redéfini et délimité par un nouveau mur.

Dans le cadre de ces travaux, une demande de subvention auprès du Département peut être sollicitée au titre du FDT.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de valider ce programme de travaux, de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département et arrête le plan de financement suivant :

| | | |
|-------------------------------|---|--------------------|
| ➤ Montant du programme en H.T | : | 40 000.00 € |
| soit montant en TTC | : | 48 000.00 € |
| ➤ Subvention FDT 30% | : | 12 000.00 € |
| ➤ Autofinancement en H.T | : | 28 000.00 € |

Questions diverses du Conseil Municipal du 09 juin 2020

M. MARUEJOULS souhaite reprendre ces cours avec un nombre limité d'élèves.

Pour la réouverture de la piscine municipale, plusieurs candidatures de Maître-Nageur-Sauveteur ont été déposées et vont être étudiées dans la semaine. Les élus souhaitent avoir des précisions sur les consignes sanitaires, liées à la Covid19, qui seront mises en place dans la structure. L'élaboration de ce protocole est actuellement en cours.

De plus, au vu de la réglementation, un jour de repos hebdomadaire doit être accordé au maître-nageur, les jours d'ouverture de la piscine pourraient être modifiés. Elle serait fermée un jour dans la semaine.

Suite à une demande des propriétaires des cafés de la place de l'Hôtel de Ville, Monsieur le Maire a demandé à la commission vie locale de se réunir afin d'étudier l'occupation des terrasses des cafés sur les jours de foire. Par ailleurs, il y a aura une exonération de paiement du droit de terrasse en 2020 pour les cafés, restaurants et pizzerias, suite à la fermeture administrative de ces derniers en raison de la Covid19.

Des informations sur le centre de loisirs ont été données : le nombre de places maximum autorisé est réglementé. Il y aura des enfants prioritaires (famille monoparentale, enfant déjà scolarisé, en fonction de la profession des parents, etc.), sous réserve des évolutions des mesures sanitaires.

M. le curé de la paroisse, a sollicité les élus pour célébrer trois messes en plein air dans le parc de La Marquise. La demande sera étudiée et déposée auprès des services de la Préfecture, avant d'obtenir l'autorisation.

Les forains ont l'autorisation de la Préfecture pour installer leurs manèges aux dates prévues des fêtes de village. Toutefois, ils sont tenus de respecter les gestes barrières et les consignes d'hygiène liés à la Covid19.

L'ordre du jour étant épuisé,

Séance levée à 20h45